

Insee flash

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 110 - Novembre 2009



La région troyenne et ses territoires

Une influence du pôle d'emploi très au-delà du SCoT

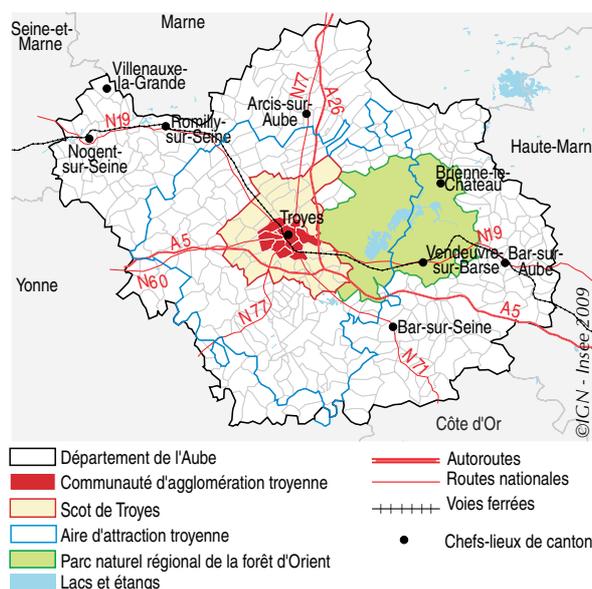
L'aire d'attraction du pôle d'emploi troyen s'étend sur 184 communes et regroupe les deux tiers de la population du département de l'Aube. Elle se compose de la communauté d'agglomération de Troyes (CAT), d'une première couronne correspondant au périmètre du projet de schéma de cohérence territorial (SCoT), et d'une seconde couronne située au-delà de ce périmètre. Le territoire bénéficie d'une démographie dynamique, particulièrement soutenue dans la première couronne.

Alors que la population augmente davantage en périphérie, l'emploi reste concentré sur l'agglomération troyenne. Pour une centaine de communes de l'aire d'attraction plus de 60% des salariés vont travailler chaque jour dans le pôle d'emploi. La périurbanisation génère une augmentation importante des navettes domicile-travail. Entre 1999 et 2004, celles de la seconde couronne vers la CAT ont le plus progressé ; leur nombre dépasse désormais celui des navettes de la première couronne vers ce même pôle.

Au sein de l'aire d'attraction, les territoires se différencient socialement. La première couronne compte en proportion moins d'ouvriers et davantage de cadres que la seconde couronne. Cette différenciation se retrouve au niveau des revenus ou du taux de propriétaires.

Le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT*) porte sur un territoire de 42 communes parmi lesquelles, les 11 communes de la communauté d'agglomération troyenne (CAT). Peuplé de 148 400 habitants au 1^{er} janvier 2006, il regroupe la moitié de la population du département de l'Aube. Toutes les communes du territoire du SCoT sont sous influence du pôle troyen pour l'accès à l'emploi, une partie importante de leurs actifs allant travailler chaque jour dans l'agglomération. Néanmoins, l'aire d'attraction du pôle d'emploi troyen, constituée des communes dont au moins 40 % des salariés vont travailler dans le pôle, s'étend sur 184 communes et déborde ainsi largement au delà des limites du SCoT.

CAT, SCoT et aire d'attraction

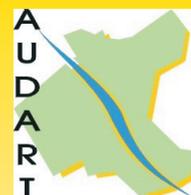


Source : Insee

Par arrêté préfectoral en date du 13 août 2009, la commune de Saint-Germain est adhérente à la communauté d'agglomération troyenne. Dans le cadre de cette étude, Saint-Germain n'a pas été intégrée à la CAT.

* Le SCoT est un document et non un territoire. Toutefois, afin de faciliter la lecture, le terme SCoT désignera le territoire.

www.insee.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

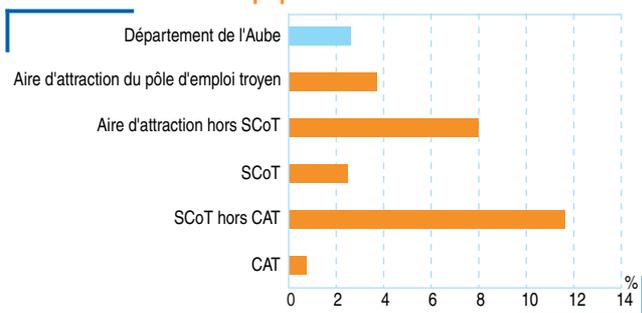
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
Départementale de
l'Équipement et de
l'Agriculture
Aube

Une démographie dynamique

Après avoir connu une croissance de population ralentie sur la période 1982-1999, l'Aube est entrée au cours de la décennie 2000 dans une dynamique démographique plus favorable, au contraire des trois autres départements de la région. En déficit migratoire depuis les années 1980, elle bénéficie aujourd'hui d'arrivées de population plus nombreuses que les départs. Cette évolution, notamment visible dans les échanges de population entre le département et l'Île-de-France, témoigne d'une attractivité à la fois résidentielle et économique.

Évolution de la population entre 1999 et 2006



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2006

La croissance démographique du département de l'Aube s'explique pour la quasi-totalité par la croissance démographique de l'aire d'attraction du pôle d'emploi troyen qui regroupe les deux tiers de la population du département. Au sein de l'aire d'attraction, les trois territoires – CAT, première et seconde couronne – ont connu une croissance de population entre 1999 et 2006. Grâce aux importants déménagements de résidents de la CAT vers la périphérie, les première et seconde couronnes connaissent une forte poussée démographique, avec un gain de population respectivement de 11,6 % et 8 % sur cette période. Dans la CAT, malgré un déficit des arrivées sur les départs, la population continue d'augmenter très légèrement. Cette croissance, quoique ralentie par rapport à la décennie 1990, contraste avec la situation des autres agglomérations de la région, en baisse démographique parfois prononcée. Pour ces dernières, l'accélération des phénomènes de périurbanisation s'est faite au détriment des villes-centres et de leur banlieue, et n'a pas été compensée par des arrivées d'autres départements.

>> Quel équilibre possible ?

L'aire d'attraction du pôle d'emploi troyen, constituée de 184 communes et peuplée de 193 600 habitants, regroupe 64,6 % de la population du département en 2006. Ce même territoire ne représentait que 58,6 % de la population du département en 1962. Depuis, son poids n'a cessé de progresser. Selon une projection avec un scénario favorable sur l'hypothèse des migrations, l'Aube pourrait compter 310 400 habitants en 2030. A la même date, avec un poids en progression de 6 points à 70,6 %, l'aire d'attraction, dans son contour défini pour 2004, pourrait compter 219 000 habitants. La population y augmenterait au détriment du reste du département qui connaîtrait une baisse démographique de l'ordre de 14 % entre 2006 et 2030.

L'hypothèse d'un nouvel élargissement du périmètre de l'aire d'attraction est tout aussi probable.

Les arrivées de population dans les territoires périurbains de la première et seconde couronne se font souvent depuis des communes proches, en particulier de la CAT. Au contraire, l'ensemble composé des onze communes de la communauté d'agglomération troyenne bénéficie de l'arrivée de résidents venus de plus loin. Lorsqu'ils viennent d'un autre département que l'Aube, les habitants s'installent plus souvent dans la CAT. En 2006, ces nouveaux résidents représentent 11 % de la population de la CAT et moins de 6 % des habitants de la première couronne (SCoT hors CAT) ou de la seconde couronne (aire d'attraction hors SCoT). Ce phénomène est renforcé par le recrutement national, et même international, de l'université technologique de Troyes (UTT). Sur la seule offre universitaire 2007-2008, qui concerne un peu plus des deux tiers des 6 850 étudiants en formation d'enseignement supérieur, la moitié des inscrits a obtenu son baccalauréat en dehors de la Champagne-Ardenne.

Un emploi fortement concentré sur la CAT

Si la population augmente davantage en dehors de l'agglomération, l'emploi reste fortement concentré sur la CAT. En 2004, l'agglomération troyenne regroupe 83 % de l'emploi de l'aire d'attraction et seulement 63 % de la population. Avec le déménagement des populations de la ville vers la périphérie, la forte concentration des emplois sur la CAT génère une augmentation importante des navettes domi-

Les navettes domicile-travail en 2004

(évolution par rapport à 1999)



Lecture : Chaque jour, 6 286 actifs de la seconde couronne vont travailler dans la CAT. Ils sont 617 à faire le déplacement inverse.
 Champ : salariés hors fonction publique d'État.
 Source : Insee, DADS 2004, recensement de la population 1999

cile-travail. Chaque jour, au sein de l'aire d'attraction, 32 000 personnes quittent leur commune de résidence pour aller travailler. Dans neuf cas sur dix, ces déplacements se font avec la CAT. Pour une centaine de communes de l'aire d'attraction, parmi lesquelles celles du SCoT, exceptées Clérey et Fresnoy-le-Château, au moins 60 % des actifs résidents, travaillent dans l'agglomération troyenne. Entre 1999 et 2004, l'attractivité du pôle troyen sur les communes de la seconde couronne s'est renforcée : la part des actifs allant travailler dans la CAT est passée de 44 % à 51 %. Au cours de cette période, le nombre de salariés résidant dans la deuxième couronne et travaillant dans la CAT a progressé de 17 %, pour s'élever à 6 300 navetteurs. Dans le même temps, les navettes domicile-travail entre la première couronne et la CAT se sont stabilisées à 5 000 déplacements.

Dans le contexte d'une prise en compte renforcée des enjeux de développement durable (coût du carburant, accès à l'emploi et aux services, émissions de gaz à effet de serre...), l'absence de bourgs ruraux dans l'espace périurbain du pôle d'emploi troyen peut constituer un inconvénient pour le territoire : l'unique ligne de chemin de fer voyageurs Paris-Bâle n'offrant pas une desserte à l'ensemble du territoire périurbain.

Les flux quotidiens domicile-travail vers la CAT en provenance du reste du département sont également en forte progression. Les importantes pertes d'emplois dans les bassins industriels de Bar-sur-Aube et Romilly-sur-Seine, tous deux situés hors de l'aire d'attraction, concourent à ce phénomène.

Enfin, sur la période 1999-2004, les déplacements domicile-travail entre la CAT et l'Île-de-France ont doublé, dans un sens comme dans l'autre. Ils restent néanmoins 2,5 fois plus nombreux à destination de la région parisienne que dans le sens inverse.

Une différenciation sociale importante entre les territoires

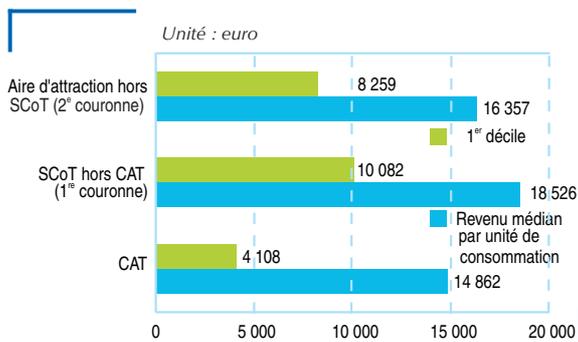
Au sein de l'aire d'attraction du pôle troyen, les groupes sociaux ne se répartissent pas de façon homogène. Parmi les salariés résidant dans l'aire d'attraction, les cadres et les professions intermédiaires sont en proportion plus nombreux dans la première couronne que dans la CAT et la seconde couronne. Les cadres représentent 9,2 % des salariés résidant dans la CAT, contre 10,5 % des salariés de la première couronne et 7,7 % de la seconde couronne. A contrario, les ouvriers sont de plus en plus représentés avec l'éloignement au centre.

Parmi l'ensemble des salariés résidant dans l'aire d'attraction et changeant de commune pour travailler, les cadres effectuent un trajet domicile-travail moyen de quarante minutes aux heures de pointe. Ce temps est moitié moindre pour les ouvriers comme pour les employés. Les cadres exercent leur activité professionnelle plus souvent en dehors de l'aire d'attraction. C'est le cas d'un quart d'entre eux, contre 19 % des professions intermédiaires (infirmières, catégorie B de la fonction publique...), 9 % des employés et 11 % des ouvriers. Parmi les actifs allant travailler chaque jour en Île-de-France, 28 % sont des cadres, alors que les cadres ne représentent que 10 % des salariés résidant dans l'aire d'attraction.

En se limitant aux seuls salariés qui résident et travaillent dans l'aire d'attraction tout en changeant de commune pour aller travailler, le temps moyen de trajet domicile-travail s'élève à 18 minutes en heures de pointe quelle que

soit la catégorie sociale (ouvrier, employé ou cadre). Les ouvriers, bien qu'habitant plus loin du pôle d'emploi que les cadres, n'ont pas un temps de trajet plus élevé : les cadres travaillent plus souvent à Troyes, et les ouvriers dans une commune de la banlieue troyenne ou du reste de l'aire d'attraction. En effet, les activités qui emploient des ouvriers se situent plus souvent que les services en périphérie : dans l'aire d'attraction, 85 % des établissements de la construction et 70 % des établissements industriels sont localisés à l'extérieur de la ville de Troyes, mais seulement 60 % des établissements de services.

Revenus déclarés des ménages



Lecture : la moitié de la population des ménages de la CAT vit en 2005 avec un revenu annuel inférieur à 14 862 euros par unité de consommation et 10 % des personnes vivent dans un ménage avec un revenu inférieur à 4 108 euros par unité de consommation.

Sources : Insee - DGI, RFL 2005

La différenciation sociale entre les territoires de l'aire d'attraction se retrouve au niveau des revenus déclarés par les ménages. Dans le SCoT hors CAT, une personne sur deux vit dans un ménage qui déclare, pour 2005, un revenu inférieur à 18 530 euros par unité de consommation. Le revenu médian, au-dessus duquel se situe la moitié de la population, y est plus élevé que dans la communauté d'agglomération. Dans cette dernière, l'hétérogénéité des revenus est importante, en raison de la présence des quartiers défavorisés. Au 1^{er} janvier 2006, 28 200 habitants résident dans les six zones urbaines sensibles de la CAT, représentant près d'un quart de la population de la communauté d'agglomération.

La différenciation sociale des territoires est également visible à travers la proportion de ménages propriétaires. Seuls 40 % des ménages sont propriétaires de leur logement dans la CAT, contre 88 % dans la première couronne et 81 % au-delà. Les logements gérés par des organismes HLM sont concentrés dans la CAT. Sept communes, parmi les onze de la CAT, rassemblent plus de 90 % du logement social de l'aire d'attraction, pour 62 % de logements non-HLM. Pour l'ensemble de la CAT, les logements HLM constituent un tiers du parc de logements, contre 2,3 % dans la première couronne et 4,1 % dans la seconde couronne. A la Chapelle-Saint-Luc et Les-Noës-près-Troyes, deux communes de la CAT, plus de la moitié des logements sont des HLM. ■

Sylvain Monnot

>> Qu'est ce qu'un SCoT ?

Au terme de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, modifiée par la loi « urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003, les schémas de cohérence territoriale (SCoT) se substituent aux schémas directeurs. Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il a pour vocation d'orienter l'évolution d'un territoire dans la perspective d'un projet d'aménagement et de développement durable. Il servira de cadre de référence et de cohérence pour la définition des différentes politiques publiques, en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement et d'organisation de l'espace. Le SCoT comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), et un document d'orientations générales (DOG). Le SCoT doit définir les objectifs et les moyens permettant de satisfaire aux principes de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme : l'équilibre entre aménagement et protection de l'espace, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, le respect de l'environnement et la gestion économe des ressources.

>> Le syndicat mixte DEPART et la mise en révision du schéma directeur

Le syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région troyenne (DEPART, www.syndicatdepart.fr) est un établissement public de coopération intercommunale de type syndicat mixte fermé. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990. Ce syndicat a décidé le 4 mars 2008 de prescrire la révision de son schéma directeur, approuvé le 20 avril 1999, en SCoT. Le syndicat est composé de 42 communes : 31 communes adhérentes et 11 communes regroupées au sein de la communauté d'agglomération troyenne (CAT). La loi SRU du 13 décembre 2000 prévoit que tout schéma directeur n'ayant pas fait l'objet d'une révision, approuvée dix ans après la promulgation de la loi, c'est-à-dire le 13 décembre 2010, sera caduc. Au-delà de cette échéance, les motifs de la révision sont ceux du besoin d'un document à l'échelle du bassin troyen pour re-questionner les enjeux du territoire, et de l'opportunité de mettre en cohérence les projets, de construire un cadre stratégique, de poursuivre une logique de territoire.



> DÉFINITION

L'aire d'attraction d'un pôle d'emploi

Le principe de construction des aires d'attraction est le même que celui des aires urbaines réalisées à l'aide des déplacements domicile-travail du recensement général de 1999. Le champ étant restreint aux seuls salariés rémunérés toute l'année hors agriculture, intérim et services à la personne, il ne s'agit pas d'une actualisation du périmètre des aires urbaines 1999. Une commune est rattachée à l'aire d'attraction si au moins 40 % de ses salariés résidents travaillent dans le pôle d'emploi constitué par l'unité urbaine 1999, ou dans une commune rattachée à ce pôle. Un processus itératif permet ainsi la constitution de ces aires d'attraction, construites de telle sorte à être d'un seul tenant et sans enclave. Si l'emploi non salarié, par nature plus proche du lieu de résidence, était mobilisable, le périmètre des aires d'attraction serait plus restreint. Ainsi l'aire urbaine de Troyes comptait 120 communes en 1999 alors que l'aire d'attraction en comptait 156.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - Communication externe : Clarisse Lefèvre
Secrétaire de fabrication : Mireille Chasseigne - Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2009 ISSN 1277-5649 - Code SAGÉ : FLA09b060 - Dépôt légal novembre 2009



Une version électronique
de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique :
produits et services, publications